

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

4 mai 2004

Original: français

Troisième session

New York, 26 avril-7 mai 2004

**Rapport sur le Moyen-Orient au titre du paragraphe 16,
sous-paragraphe 7, du chapitre du document final
de la Conférence d'examen du TNP de 2000 consacré
à l'article VII, relatif aux mesures prises par la France
pour promouvoir la création d'une zone exempte d'armes
nucléaires et d'autres armes de destruction massive
et la réalisation des buts et objectifs de la résolution de 1995
sur le Moyen-Orient**

La France réitère son soutien aux objectifs de la résolution sur le Moyen-Orient adoptée par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP en 1995.

Elle appelle de ses vœux la mise en œuvre de cette résolution par tous les États concernés afin de progresser vers une paix durable au Moyen-Orient et la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région. Le 30 avril 2003, à l'occasion d'une conférence de presse sur le Moyen-Orient, le Ministre des affaires étrangères avait ainsi déclaré :

« Le régime multilatéral de non-prolifération a vocation à s'appliquer à toute la région. Il doit s'accompagner de la définition d'un nouveau cadre de sécurité régionale fondé sur des mesures de confiance et de non-agression. Le projet de zone exempte d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs présenté par le Président Moubarak et fondé sur la résolution 687 du Conseil de sécurité constitue une base solide à cet égard. »

La France a saisi toutes les occasions, bilatérales et multilatérales, pour souligner l'importance des mesures suivantes :

- Instauration d'un dialogue entre tous les États de la région pour rétablir durablement la paix et la stabilité au Moyen-Orient;
- Respect des engagements de non-prolifération nucléaire souscrits par tous les États parties au TNP;
- Cessation de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs dans la région;



- Adhésion de tous les États aux instruments multilatéraux pertinents, notamment le TNP, le TICE, la Convention d'interdiction des armes chimiques, la Convention d'interdiction des armes biologiques, et souscription de tous au Code de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- Adoption par tous les États qui s'y sont engagés de garanties généralisées et mise sous garanties de l'AIEA de toutes les installations nucléaires dans la région;
- Adoption et mise en œuvre par tous les États de la région d'un protocole additionnel de l'AIEA;
- Élimination des stocks existants d'armes chimiques et biologiques et des programmes balistiques proliférants;
- Renforcement des mesures nationales de contrôle des exportations de biens et technologies pouvant servir au développement d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs;
- Prévention de l'acquisition d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs par des terroristes;
- Souscription par tous les États de la région aux principes du G-8 adoptés à Kananaskis;
- Identification et sécurisation de toutes les sources radiologiques dangereuses dans la région.

La France continuera à œuvrer en faveur des objectifs de la résolution sur le Moyen-Orient de 1995 dans toutes les enceintes pertinentes, avec tous les États et partenaires concernés, en particulier dans le contexte de crise que traverse la région.

L'Union européenne, comme elle l'a rappelé au débat général, est en faveur de l'objectif d'universalité du TNP, et rappelle que s'agissant du Moyen-Orient, ceci concerne Israël.

La France a encouragé, à travers le processus de dialogue entre les pays européens et l'Iran, une action de rétablissement de la confiance, permettant de préserver les objectifs de la résolution de 1995. Elle salue la signature et la mise en œuvre par ce pays d'un protocole additionnel et encourage une coopération totale avec l'AIEA, ainsi que la ratification rapide du Protocole additionnel.

Elle se félicite par ailleurs des progrès intervenus dans le cas de la Libye. Elle salue en particulier les gestes suivants pris par ce pays : démantèlement des éléments de programme nucléaire militaire et actions correctrices en coopération avec l'AIEA pour assurer un plein respect du TNP et de l'accord de garanties généralisées; signature et mise en œuvre d'un protocole additionnel; ratification du TICE; accession à la Convention d'interdiction des armes chimiques; élimination effective des stocks existants d'armes chimiques et des programmes balistiques de plus de 300 kilomètres de portée.

La France encourage l'Iraq, une fois sa souveraineté retrouvée, à prendre des engagements qui traduiront sa volonté de respecter la résolution de 1995.